COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2019

Convocation: le 23 Avril 2019

<u>Présents</u>: Mesdames BERGERON, VASSEL, CORBIN

Messieurs DEJOURS, BASSET, DUPIN, GUERIN, MARGIRIER, LADREYT, HURLIN

et VALLON

Excusées: Mesdames LE MOULT et PLAGNAT

Nathalie LE MOULT donne procuration à Gilbert DEJOURS



we

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 29 Mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MARGIRIER

- Délibération n° 18 : Attribution du marché de travaux « traversée de la Bâtie » :

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour les travaux d'aménagement de la traversée de la Bâtie de Crussol a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 18 mars 2019 pour une remise des offres fixée au 12 avril 2019 à 12H00.

La consultation comprenait 1 seul lot

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 12 avril 2019 à 14 heures afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation (valeur technique : 50 % / prix des prestations : 50 %).

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose d'attribuer ce marché au candidat COMTE TP pour un montant de travaux de 82 214 € HT soit 98 656.80 € TTC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Décide de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.

POUR: 12 (dont 1 procuration) CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

- Présentation du PCAET : Plan Climat Air-Energie Territorial :

Présentation par Jacques DUBAY : Président de la communauté de communes Rhône Crussol et Denis DUPIN : Vice-président à la CCRC en charge du Développement durable et du Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration au sein de la CCRC.

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants depuis le 1^{er} janvier 2019.

Il peut être de nature assez différente en fonction de l'engagement des collectivités concernées, mais son contenu est fixé par la loi :

- un diagnostic : le réchauffement climatique
- une stratégie territoriale,
- ❖ un plan d'action : énergie avec l'éolien et le photovoltaïque
 - mobilité avec les modes doux, le covoiturage....
 - Valorisation des déchets avec le compostage,....
 - Agriculture/ alimentation avec les circuits courts, limitation des pesticides,.....
- un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

D'autres informations à suivre dans les prochains mois.

- <u>Délibération n° 19 / 2019 approbation de la convention d'organisation temporaire</u> de maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 :

Monsieur le Maire expose que le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité Quartier la Bâtie de Crussol

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont à coordonner avec des travaux d'enfouissement sur les installations d'éclairage public et les réseaux de télécommunications dont le maître d'ouvrage est la commune.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante :

« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le SDE07 a prévu dans ses statuts approuvés le 26 novembre 2007 la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux (article 5.3).

Monsieur le Maire propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE07.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le Maire.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 3) **DECIDE** de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public décrits par Monsieur le Maire, retient la procédure adaptée prévue au Code des marchés publics pour acquérir ces matériels et charge Monsieur le Maire de signer les actes d'engagement de ces marchés.
- 4) **DECIDE** d'étudier ultérieurement les matériels d'éclairage qui devront être installés dans le cadre de cette opération.
 - 5) **AUTORISE** le SDE07 à signer la convention à passer avec France Télécom.
 - 6) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

POUR: 12 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

- Approbation des nouveaux statuts de la CCRC :

Lors de sa séance du 24 janvier 2019, le conseil communautaire de la CCRC a validé ses nouveaux statuts. Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal les nouveaux statuts qui intègrent désormais l'ensemble des compétences de la CCRC. Approbation unanime du conseil municipal de Champis.

- Travaux en cours :

Circuit des sites mégalithiques: installation de pierres à chaque croisement du circuit pour orienter les randonneurs. Travaux réalisés par Alain LADREYT, Adjoint et Pascal, employé communal.







Bâtiments communaux : dans un souci d'économie d'énergie, tous les luminaires vont être changés par des ampoules LED pour un coût total de 4 700 € subventionné par le SDE 07 à hauteur de 1 300 € dans le cadre du

dispositif des Certificats d'Economies d'Energies signé entre la commune et le SDE07.

Jardin communal : accès sécurisation : validation du choix de la rampe qui sera installée fin juin pour sécuriser l'accès au jardin et à la cabine Tire Livres



- Elections européennes le dimanche 26 mai 2019

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne entre le 23 et le 26 mai 2019. En France, elles auront lieu le dimanche 26 mai, les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h

Planning:

8 H à 10 H	Nathalie LE MOULT	Fabrice BASSET	Denis DUPIN
10 H à 12 H	Alain LADREYT	Solange BERGERON	Eric GUERIN
12 H à 14 H	Isabelle CORBIN	Cécile VASSEL	Gilbert DEJOURS
14 H à 16 H	Gilbert DEJOURS	Indiana PLAGNAT	Alain LADREYT
16 H à 18 H	Daniel MARGIRIER	Sylvain HURLIN	Denis DUPIN

A partir du 10 mai, les 436 électeurs (229 hommes et 207 femmes) de Champis recevront leurs nouvelles cartes électorales.

- <u>Cérémonies commémoratives du 8 mai :</u>

Elles se dérouleront en présence des Anciens Combattants et du Corps des Sapeurs Pompiers pour commémorer le 8 mai 1945.

Juventin 9h

Champis 10h00 Cérémonie suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité

Alboussière 11h15

Bien évidemment ces cérémonies sont ouvertes à toutes et tous. Elles marquent le 74 ème anniversaire de la fin des combats de la seconde guerre mondiale en Europe qui avaient commencé en 1940.

Manifestations locales :

❖ 4 Mai :





❖ 5 mai : Troc de Plantes

❖ 12 Mai :



❖ 19 mai :



- Communiqué de la mairie d'ALBOUSSIERE relatif aux cartes d'identité / passeports:

La Mairie d'Alboussière assure désormais <u>sur rendez-vous</u> les dépôts de demande de carte nationale d'identité et de passeport le LUNDI ET VENDREDI DE 9H A 12H ET DE 16H A 17H ET LE MERCREDI ET SAMEDI DE 9H A 12H.

Sans rendez-vous le MARDI DE 9H A 12H ET DE 16H A 17H.

Prochaine séance du conseil municipal : Le vendredi 24 Mai 2019 à 20 h salle du conseil à Champis

La séance est levée à 22 h 30

Le Secrétaire de Séance Daniel MARGIRIER

Les Membres du Conseil Municipal